

**Rapport-Préavis No 49/2016**  
**de la Municipalité au Conseil communal**

relatif

à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 70'000.00 au maximum, sous déduction de la participation de la Fondation de la ville de Montreux pour l'équipement touristique, pour l'extension du réseau de vélos en libre-service « Riviera Roule » sur la  
Commune de Montreux

et

à la réponse au postulat de M. J.-P. Buholzer « Mettre à disposition de la population de Montreux et de ses visiteurs des vélos électriques »

**Date et lieu proposés pour la  
séance de commission :**

le lundi 28 novembre 2016 à 18 h. 30

à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux.

## Table des matières

1	Objet du préavis .....	1
2	Historique .....	1
3	Développement .....	2
3.1	Généralités .....	2
3.2	Le système <i>velospot</i> .....	3
3.3	Réseau et emplacement des stations .....	4
3.4	Entretien des vélos.....	5
4	Rapport sur le postulat de M. J.-P. Buholzer .....	5
5	Conséquences financières.....	6
6	Développement durable.....	8
6.1	Social.....	8
6.2	Economique .....	8
6.3	Environnemental.....	8
7	Position de la Municipalité.....	9
8	Conclusions .....	10

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

## 1 Objet du préavis

Par ce rapport-préavis, la Municipalité sollicite le Conseil communal pour financer un service de vélos en libre-service (VLS) sur la Commune de Montreux. Il vise à répondre à des demandes récurrentes quant à la mise en place d'un tel service à destination des habitants de notre commune et de notre région, ainsi qu'à celle de nos visiteurs. Il s'agit concrètement d'investir dans l'achat de vélos et de stations afin d'étendre le réseau *Riviera Roule*, déjà existant, sur les communes de Vevey et de La Tour-de-Peilz.

Ce service représente notamment un intérêt touristique évident. La Fondation de la Ville de Montreux pour l'équipement touristique (FET) est entrée en matière pour financer la moitié des frais d'investissement, sous réserve d'une décision formelle, notamment de votre Conseil sur la mise en place d'un tel concept sur notre Commune.

Par ce rapport-préavis, la Municipalité entend également répondre au postulat de M. Buholzer. Ce dernier, intitulé « Mettre à disposition de la population de Montreux et de ses visiteurs des vélos électriques », a été pris en considération par votre Autorité lors de sa séance du 6 octobre 2010.

## 2 Historique

La mise en place de vélos en libre-service (VLS) s'est développée ces dernières années, notamment à Lyon (*velo'v*) puis à Paris (*Vélib'*). En Suisse, plusieurs régions ont mis en place un service équivalent à l'aide du prestataire *VeloPass*. C'est notamment le cas des communes de Vevey et de la Tour-de-Peilz, qui ont mis en place un réseau de quelques stations avec le partenariat fort de la société Nestlé.

Depuis plusieurs années, la Commune de Montreux étudie également sa participation au réseau initié par les deux villes voisines. Cependant, jusque-là, les contraintes du système *VeloPass* empêchaient une mise en place adéquate sur notre territoire communal.

Parmi ces contraintes, notons que chaque station avait une taille fixe, plutôt imposante. Cela engendrait des investissements initiaux importants et des difficultés à trouver des emplacements propices, et donc la mise en service d'un vrai réseau de stations. Enfin, il était impossible de combiner de manière efficace vélos électriques et vélos standards.

La Municipalité a néanmoins poursuivi ses réflexions et discuté avec les communes voisines. Il était notamment espéré que le service proposé soit amélioré, suite au rachat de *VeloPass* par *PubliBike*<sup>1</sup>. Ces espoirs n'ont pas été concrétisés. Il était même apparu que le système d'accroche des vélos aux stations avait été modifié et qu'il n'était plus compatible avec le système déjà installé à Vevey et La Tour-de-Peilz et qu'aucun arrangement financier pour participer aux investissements n'était proposé.

De nombreux clients de *PubliBike* (communes ou entreprises) se sont déclarés insatisfaits des prestations et du coût de celle-ci. Ces nombreux doutes ont incité la Municipalité à

---

<sup>1</sup> *PubliBike* est une société propriété des CFF et de *CarPostal*. Suite au rachat de *VeloPass*, cette société est devenu numéro 1 en Suisse des vélos en libre-service (Bike Sharing).

repousser le dépôt d'un préavis, en attendant qu'une solution technique claire puisse être définie avec les autres partenaires régionaux.

Fin 2014, Nestlé a ainsi informé les communes de Vevey et de la Tour-de-Peilz qu'elle ne souhaitait plus renouveler son contrat avec *PubliBike*. En effet, après analyse, Nestlé s'est rendu compte que le coût de chaque trajet était prohibitif (de l'ordre de CHF 11.00). De plus, malgré son rachat par *PubliBike*, il était toujours très difficile d'obtenir des informations comptables et techniques, sur le fonctionnement du réseau Vevey – La Tour-de-Peilz. Pour ces raisons, Nestlé a fait un appel d'offres auprès de divers prestataires, et a intégré dans ses réflexions ses deux communes partenaires, ainsi que Montreux dans un second temps.

Il est ressorti de l'étude menée par Nestlé que le système *velospot*<sup>®</sup> (ci-après *velospot*) développé par la Commune de Bienne, puis maintenant commercialisé par la société Intermobility SA, répond aux diverses attentes.

Depuis la rentrée 2015, le système de *PubliBike* a été remplacé par *velospot* sur le territoire des communes de Vevey et de la Tour-de-Peilz et le réseau de stations se développe depuis lors avec quelques nouvelles stations<sup>2</sup>. Comme la Commune de Montreux a été associée très tôt dans les discussions et que la Municipalité a toujours défendu une vision régionale, le réseau *velospot* a, dès le début, été pensé comme un réseau Riviera et le présent rapport-préavis vise à intégrer Montreux dans ce réseau, nommé *Riviera Roule*.

Une étude régionale a aussi été menée. Cette dernière a conclu que, si le secteur le plus propice aux VLS était la zone Vevey-La Tour-de-Peilz, le bas de notre commune représente aussi une opportunité évidente, surtout une fois le reste du bas de la Riviera et du Haut-Lac connecté.

### **3 Développement**

#### **3.1 Généralités**

Par ce rapport-préavis, la Municipalité de Montreux propose d'étendre le réseau de VLS *Riviera Roule* sur la Commune de Montreux. Les stations mises en place sur notre commune seraient pleinement intégrées au réseau déjà en place sur Vevey et la Tour-de-Peilz. Ce rapport-préavis propose une première étape avec quatre stations sur le bas de notre commune. Celle-ci pourrait être complétée graduellement en fonction du succès rencontré et du soutien obtenu auprès de partenaires privés. D'autres communes, comme Veytaux et Villeneuve, comptent aussi sur Montreux pour se joindre à leur tour sur le réseau de la Riviera.

Le choix de *velospot* est imposé par celui que nos communes voisines ont effectué, car il n'y aurait aucun sens que Montreux mette en œuvre un service qui ne soit pas compatible avec le réseau déjà en place dans les communes voisines. Cependant, la Municipalité ne s'est pas contentée de subir le choix de ses voisines, mais a participé, en amont, aux discussions et a vérifié que le service correspondait bien à nos propres attentes. Pour des raisons de compétence communale et faute d'une entité intercommunale qui puisse prendre cette décision pour la région, le choix de participer au réseau en cours de développement se fait encore commune par commune. Il s'agit donc d'acheter un certain nombre de stations et de vélos et de signer un contrat de prestations entre la Commune et Intermobility SA. La fourniture des stations et des vélos serait assurée par Intermobility SA, tandis que l'exploitation (rééquilibrage des stations, réparations, changements de batterie, etc.) serait

---

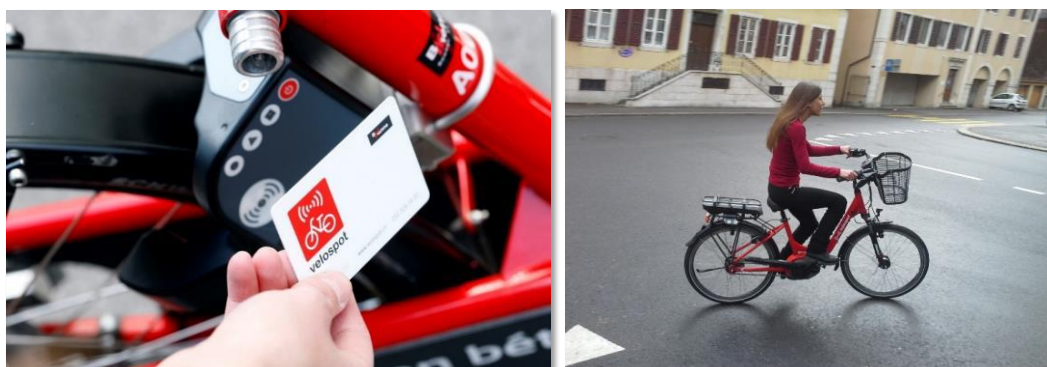
<sup>2</sup> Actuellement, 11 stations sont déjà en fonction (<http://www.velospot.ch>)

confiée à l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière, section Vaud (OSEO Vaud)<sup>3</sup>, comme c'est déjà le cas depuis plusieurs années à Vevey et La Tour-de-Peilz.

A terme, afin de pouvoir tout de même coordonner la gestion du réseau *Riviera roule* au niveau de la région, il est envisagé de créer une association dont les membres seraient l'ensemble des propriétaires de stations de VLS (communes ou entreprises) et dont les buts seraient de représenter ces instances auprès d'Intermobility SA et de gérer le suivi de réseau (tarifs, qualité de service, etc.).

### 3.2 Le système *velospot*

*Velospot* a été développé par une collectivité publique (la commune de Bienne) et a été pensé, à la base, pour répondre aux problèmes rencontrés sur le terrain par les autres services de VLS. C'est le service qui a la plus forte progression en Suisse et ce sera probablement bientôt le système majoritaire. Selon les chiffres d'utilisation, c'est aussi un service qui répond aux attentes des utilisateurs.



Pour le client, le système est simple et flexible. S'il est possible de souscrire un abonnement d'une certaine durée, il est aussi possible de réserver un vélo pour une journée. L'utilisateur peut localiser les stations et réserver les vélos disponibles à l'aide d'un téléphone intelligent. Il peut ensuite déverrouiller le vélo soit à l'aide du SwissPass, soit avec une puce d'identification sans contact (NFC) sur son téléphone ou encore à l'aide d'un code reçu par messagerie<sup>4</sup>. S'il possède un abonnement annuel, il peut alors utiliser gratuitement le vélo pendant 30 minutes.

Concrètement, les tarifs actuels sont :

- abonnement annuel CHF 60.00
- carte journalière CHF 10.00
- de 0 à 30 minutes Gratuit
- par tranche de 60 minutes supplémentaire CHF 2.00
- prix maximal journalier<sup>5</sup> CHF 20.00

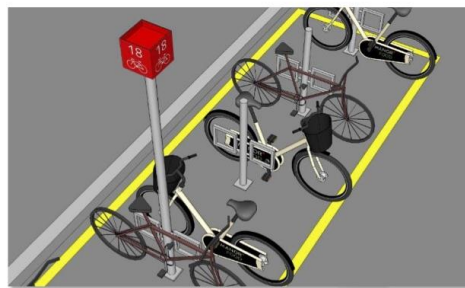
<sup>3</sup> <http://oseo-vd.ch>

<sup>4</sup> <https://www.velospot.ch>

<sup>5</sup> Pour éviter de privatiser un vélo, la durée de prêt maximale est de 24 heures.

Du point de vue de la commune, le système est également pertinent. Il offre tout d'abord tous les outils de suivi nécessaires pour connaître l'état du réseau et son utilisation. Plus important encore pour Montreux, les stations sont basées sur des systèmes sans fil ; en conséquence, une station se résume à une borne d'environ deux mètres de haut, alimentée par batterie. Le reste de la station est libre (pose d'arceaux ou simple marquage de places deux-roues). Cela diminue, au maximum, l'emprise des stations, leur coût d'installation et leur encombrement visuel. Il est donc facile de trouver des lieux où implanter ces stations. Elles sont aussi faciles à déplacer si un nouvel emplacement devait être souhaité, définitivement ou provisoirement (manifestations, chantier).

### Différentes possibilités de stations velospot®



Station dédiée  
Encadrement rouge



Station intégrée

Au vu de la taille restreinte de nos espaces publics dans le milieu urbain de notre commune et des nombreuses animations qu'elle connaît, cette légèreté et cette flexibilité sont essentielles.

### 3.3 Réseau et emplacement des stations

Comme déjà expliqué, un des buts de ce préavis est d'étendre le réseau existant. Il s'agit d'une première étape, de quatre stations, ciblée sur le bas de notre commune. Cela devrait permettre de relier l'ensemble du bas de la Riviera et ceci jusqu'à Villeneuve. Cette étape doit aussi permettre à des partenaires privés, qui ont déjà déclaré leur intérêt, de financer d'autres stations. Grâce à ces autres partenaires, le nombre de stations sur le territoire communal devrait rapidement pouvoir être un peu plus important et la Municipalité propose de s'investir dans ce projet seulement sous réserve, à savoir que des partenaires privés s'engagent en même temps que la Commune.

Comme l'installation des stations est légère et que les lieux où des partenaires privés pourraient s'engager à financer des stations ne sont pas encore exactement connus aujourd'hui, les emplacements où la Commune poserait ses propres stations peuvent eux aussi évoluer.

Les lieux privilégiés pour l'heure se situent en bas de la Commune, mais pas directement sur les quais. Il s'agit de la place du Pierrier, de la place de l'Eurovision, de la rue de la Gare et du quai Emery<sup>6</sup>.

### 3.4 Entretien des vélos

Un service de VLS impose plusieurs contraintes. Les vélos doivent être robustes et bien entretenus. De plus, ils doivent être régulièrement redistribués d'une station à une autre afin d'assurer leur disponibilité.



Ce service serait assuré par l'OSEO Vaud, sous la supervision d'Intermobility SA, comme c'est déjà le cas depuis plusieurs années à Vevey et la Tour-de-Peilz.

## 4 Rapport sur le postulat de M. J.-P. Buholzer

Dans sa séance du 6 octobre 2010, le Conseil communal a accepté la prise en considération du postulat Buholzer « Mettre à disposition de la population de Montreux et de ses visiteurs des vélos électriques » et son renvoi pour étude et rapport à la Municipalité. Sa teneur est la suivante.

### ***Mettre à disposition de la population de Montreux et de ses visiteurs des vélos électriques***

*Il y a quelques années, alors qu'on débattait de la place du vélo dans la ville, j'ai entendu un conseiller affirmer que Montreux n'est pas une « ville de vélos ». Je me suis dit qu'une nuance de jugement s'imposait grâce à l'option « électrique » pour la petite reine.*

*Le vélo fait partie de ce qu'on appelle la mobilité douce. Il est de plus en plus un acteur qui compte dans le paysage urbain. Les spécialistes estiment que les distances de 3 à 5 kilomètres à l'heure sont le plus souvent parcourues en voiture alors qu'elles pourraient l'être à vélo.*

*Au niveau fédéral on conditionne le versement d'aides fédérales à la prise en compte de la mobilité douce.*

---

<sup>6</sup> Un partenaire privé a prévu de financer une station vers Territet, si cela devait ne plus être le cas, ces propositions seraient adaptées en conséquence.

*Pour être dans le vent, on parle de « vaé », pour VAE : vélo à assistance électrique. Les bornes qui accueillent les vélos électriques ont une double fonction : Elle permettent de crocher ou de décrocher le vélo ainsi que de recharger ses batteries. Le permis de conduire n'est pas obligatoire tant que l'assistance au pédalage ne dépasse pas 25 km/h. Il en est de même du casque. Les coûts de ces vélos varient de 1500 fr. environ jusqu'à 5000 fr. Un système de prêt de vélos communal peut justement inciter un simple pékin à recourir à ce moyen de déplacement. Cela présente un attrait touristique supplémentaire.*

*Notons encore que ces vélos représentent un agréable mode de déplacement, surtout à Montreux, à la topographie pentue. On évite de transpirer, on s'épargne les mauvaises odeurs, bref on se meut d'une manière fraîche et dispose.*

*De surcroît, l'agenda 21 promeut l'usage du vélo en ville !*

*Toujours d'après l'exemple fribourgeois, il suffit parfois de recourir à quelques mesures incitatives pour déclencher un intérêt marqué pour les vélos électriques.*

*Au niveau financier on distingue le coût d'installation et le coût du coût de fonctionnement d'une station. Le financement s'appuie sur la création de deux stations, c'est-à-dire d'un tronçon. D'autres communes pourraient s'associer au réseau de Montreux en mettant en place une station.*

*D'une manière générale ou dans le Montreux actuel avec un centre-ville complètement congestionné, le vélo représente un moyen de transport idéal, silencieux, ne polluant pas, sans le problème de trouver un emplacement pour garer!*

*Après l'association Lausanne Roule. Celle d'Yverdon Roule, créons celle de Montreux Roule*

*Jean-Pierre Buholzer*

La Municipalité reconnaît les multiples aspects positifs des vélos à assistance électrique (VAE). Ils sont peu polluants, silencieux et constituent un excellent moyen de locomotion, pour qui veut profiter de ses déplacements pour faire un exercice physique modéré, surtout vu la topographie de la Commune. Techniquement, *velospot* permet de combiner des VAE avec des vélos mécaniques, via un système de batteries rechargées par l'OSEO. Ce système simplifie la création et la gestion des stations, en évitant de devoir les alimenter en électricité et d'installer des bornes de recharges à entretenir.

A ce stade, il n'est cependant pas proposé de se fournir en VAE. En effet, vu le nombre prévu de stations et leur localisation le long du bas de notre territoire, avoir quelques VAE sur Montreux n'a pas vraiment de sens. Cela reste par contre une possibilité facile à mettre en œuvre si l'on voit que le succès de cette première étape justifie l'extension du réseau en direction du haut de la Commune (par exemple Saussaz, PPR de Chailly, Chernex et Glion). Cette extension vers les hauts devrait aussi s'inscrire dans une vision régionale, le réseau actuel étant essentiellement proche du lac, où se trouvent les zones d'habitation les plus denses.

La Municipalité rappelle que la Commune subventionne déjà à hauteur de 20% l'achat de vélos électriques pour nos habitants. Cette aide favorise l'utilisation régulière des VAE et rencontre un beau succès. C'est aussi probablement la réponse la plus efficiente pour développer l'utilisation du vélo dans des secteurs où l'habitat est moins dense.

## **5 Conséquences financières**



Le modèle économique d'Intermobility SA prévoit que les coûts d'achats du matériel et d'installation soient à la charge du client, en l'occurrence la Commune. De plus, pour l'exploitation du système, ce même client verse un montant annuel forfaitaire, calculé sur le nombre de stations, d'un maximum de CHF 4'000.00 par station. L'ensemble de ces coûts est dégressif en fonction du nombre de station et les stations déjà installées dans les communes voisines seront comptabilisées.

L'ensemble des revenus des billets et abonnements vendus revient à Intermobility SA. En échange, ils financent l'entretien des vélos et des stations, le rééquilibrage des vélos entre les stations, l'exploitation des logiciels de réservation et de suivi ainsi que l'ensemble des autres frais. Enfin Intermobility SA s'engage à consacrer les éventuels bénéfices à l'amélioration du réseau.

L'installation d'une station exige peu d'interventions, essentiellement la fixation de mâts et le marquage des places. Ces tâches seront effectuées par le Service de la voirie et des espaces verts, ainsi que par la cellule de signalisation de Sécurité Riviera dans le cadre de leurs dotations budgétaires. Le réseau proposé se base principalement sur les parkings deux-roues déjà existants, mais certaines stations devront être équipées d'arceaux, ce qui engendre quelques coûts.

Vu l'intérêt touristique de ce service, la Fondation de la ville de Montreux pour l'équipement touristique (FET) financera la moitié de l'investissement initial, sous réserve d'une décision formelle, notamment de votre Conseil sur l'acceptation du présent préavis.

En conséquence, l'investissement se résume ainsi :

<b>Objet</b>	<b>Prix unitaire</b>	<b>Montant total</b>
4 stations	CHF 7'500.00	CHF 30'000.00
16 vélos standards	CHF 1'800.00	CHF 28'800.00
Frais d'installation		CHF 7'000.00
Divers		CHF 4'200.00
	<b>Total de l'investissement</b>	CHF 70'000.00
	<b>Part communale (50%)</b>	CHF 35'000.00

Par ailleurs, et comme déjà évoqué, des partenaires privés peuvent également décider de financer une ou plusieurs stations. Cela permet d'envisager une extension du réseau au bénéfice de chacun.

Vu le nombre de stations déjà installées sur la Riviera, les coûts annuels d'exploitation sont abaissés de CHF 4'000.00 à CHF 3'600.00 par station soit un total de CHF 14'400.00 par an.

Au 30.09.2016, les fonds disponibles en trésorerie s'élevaient à CHF 16 millions. Le total des emprunts bancaires se montait à CHF 55 millions.

Le financement pourrait être assuré partiellement par la trésorerie et pour le solde par l'emprunt.

Les dépenses d'investissements de CHF 70'000.- (sous déduction de la participation de la FET) seront amorties par le compte 180.3313 "Amortissements d'objets mobiliers" à créer.

Les coûts d'exploitation de CHF 14'400.- par an seront inscrits au budget 2017 et suivants sur le compte de fonctionnement 180.3155 "Entretien d'objets mobiliers"

## **6 Développement durable**

Le développement de la mobilité durable est un axe important de la politique de développement durable de la Commune de Montreux. C'est un thème qui fait partie, d'une part du programme de politique énergétique communal, et d'autre part, du programme Agenda 21 communal.

L'axe de la mobilité durable répond à un engagement global pris par la Commune de Montreux, dans le cadre de sa déclaration d'engagement sur la voie du développement durable, à participer à la résolution de la problématique climatique, en incitant à la réduction du trafic individuel motorisé et en augmentant la part de déplacements effectués par la mobilité douce.

La mise en place d'un service VLS a été identifiée par le groupe de travail Agenda 21 comme l'une des actions prioritaires. Ces actions prioritaires ont été retenues car elles permettent, d'une part, d'aller dans le sens des préoccupations formulées lors de l'atelier participatif "Café de l'avenir" d'avril 2014, et, d'autre part, d'agir là où la politique communale de Montreux en matière de développement durable montrait des manques, tout en allant dans le sens du programme de législature 2011-2016<sup>7</sup>.

Enfin, la mise en place d'un réseau VLS est une étape pour atteindre l'objectif de diminution de 20% des émissions de CO<sub>2</sub> sur le territoire communal d'ici 2020, objectif que la Commune de Montreux s'est engagée à atteindre en signant la Convention des Maires en 2010.

### **6.1 Social**

En développant un service VLS avec le reste de la région, Montreux propose une nouvelle offre conviviale et simple d'accès. Cela facilitera notamment l'utilisation occasionnelle des vélos en soulageant les utilisateurs de l'entretien des vélos.

Les différents tarifs proposés, via des abonnements annuels ou journaliers, s'adaptent aux besoins d'un maximum d'usagers, et inciteront, probablement, de nombreuses personnes à se remettre au vélo, par exemple à titre de loisir sportif.

### **6.2 Economique**

Le service de VLS proposé est une carte supplémentaire dans l'offre touristique de notre commune et région. Il sera très simple de flâner le long du lac, de s'arrêter pour un rafraîchissement, voire un tour en bateau. Cela explique, également, pourquoi la moitié de l'investissement sera assuré par la FET, comme mentionné ci-dessus.

Des contacts avec les sociétés et entreprises de Montreux seront régulièrement entrepris afin des les inciter à participer à cette offre, que ce soit en finançant l'installation de nouvelles stations ou en menant des actions incitatives à l'intention de leurs collaborateurs.

### **6.3 Environnemental**

Il n'est pas nécessaire d'énumérer l'ensemble des bienfaits du vélo pour l'environnement. Ce projet vise à faciliter, et donc augmenter, l'utilisation du vélo pour des déplacements courts

---

<sup>7</sup> Voir la Communication de la Municipalité au Conseil communal relative à la mise en œuvre de l'Agenda 21 du 22 janvier 2016.

ou de loisirs. Ce service rend aussi plus visible et crédible l'utilisation du vélo, même pour un territoire comme le nôtre.

Le partage des vélos et la légèreté des stations permettent d'optimiser l'usage des places de stationnement pour deux roues.

## **7 Position de la Municipalité**

La Municipalité est convaincue que la Commune de Montreux doit participer, avec les communes voisines, au réseau de vélos en libre-service « Riviera Roule » et mettre une telle offre à disposition de ses habitants et visiteurs. Le système proposé est adapté aux contraintes de notre commune et permet d'envisager par la suite d'autres développements, tant en nombre de stations que de mise à disposition de vélos à assistance électrique.

Certes, le nombre proposé de stations ne permet pas de créer un réseau dense dès son installation. Cependant, en prenant aussi en compte les stations financées par des privés, il s'agit d'un premier pas utile et en phase avec le réseau régional en développement.

Ce préavis répond aussi à une vision régionale de mobilité professionnelle, de loisirs et de tourisme. Même modeste, c'est une partie de la réponse à cet enjeu important, pour le futur de notre région. Par ailleurs, pour garantir une vision régionale de l'évolution du réseau de vélos en libre-service, la Municipalité poursuivra les démarches déjà entreprises en vue de la création d'une association régionale qui coordonnera le suivi et le développement du service et s'y engagera.

## 8 Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le rapport-préavis No 49/2016 de la Municipalité du 4 novembre 2016 au Conseil communal relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 70'000.00 au maximum, sous déduction de la participation de la Fondation de la Ville de Montreux pour l'équipement touristique, pour l'extension du réseau de vélos en libre-service « Riviera Roule » sur la Commune de Montreux et à la réponse au postulat de M. J.-P. Buholzer « Mettre à disposition de la population de Montreux et de ses visiteurs des vélos électriques »
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à poursuivre les démarches en vue de l'extension du réseau Riviera roule à la Commune de Montreux selon les description du présent préavis, sous réserve que dès le début des partenaires privés investissent également dans le réseau ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 70'000.00 au maximum, sous déduction de la participation de la Fondation de la Ville de Montreux pour l'équipement touristique ;
3. d'inscrire au budget 2017 et suivant un montant de CHF 14'400.00 sur le compte de fonctionnement 180.3155 "Entretien d'objets mobiliers" pour l'exploitation annuelle du réseau.
4. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
5. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
6. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement 180.3313 "Amortissements d'objets mobiliers" à créer sur une période de 5 ans au maximum ;
7. de prendre acte que le présent rapport-préavis répond au postulat de M. Jean-Pierre Buholzer « Mettre à disposition de la population de Montreux et de ses visiteurs des vélos électriques » ;
8. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Ainsi adopté le 4 novembre 2016

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

Le secrétaire

L. Wehrli

L.S.

O. Rapin

Délégation municipale : M. Caleb Walther, conseiller municipal